



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 25 avril 2024

L'affichage numérique sur www.saint-hernin.fr le : 25 avril 2021.

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 12 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Affichage numérique de la convocation : 29 mars 2024

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ), Guillaume RIQUET (procuration à Thibaut HOURMAND).

Etaient absents : Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN.

Délibération CM 2024-014
Budget principal – adoption du budget primitif 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 sur les bases suivantes :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES		BP 2024	CHAPITRES		BP 2024	CHAPITRES	
011 Charges à caractère général		176 800,00 €	013 Atténuation de charges				16 000,00 €
012 Charges de personnel		233 000,00 €	019 Différences sur réalisations positives				0,00 €
014 Atténuation de produits		17 500,00 €	70 Vente de produits et prestations de service				25 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante		70 150,00 €	73 Impôts et taxes				495 442,00 €
66 Charges financières		14 500,00 €	74 Dotations, subventions, participations				133 751,00 €
67 Charges exceptionnelles		200,00 €	75 Autres produits de gestion de courante				8 300,00 €
023 Virement à la section d'investissement		159 843,00 €	76 Produits financiers				0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections		7 000,00 €	77 Produits exceptionnels				0,00 €
002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €	79 Transfert de charges				0,00 €
			042 Opérations d'ordres entre les sections				0,00 €
			002 Résultat reporté				
	TOTAL	678 993,00 €				TOTAL	678 993,00 €
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	REPORTS	PROP nouvelles	BP 2024	CHAPITRES	REPORTS	Prop nouvelles	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	94 479,52 €	88 500,00 €	182 979,52 €	13 Subventions d'investissement	258 000,00 €	543 181,00 €	801 181,00 €
204 Subventions d'équipement versées		7 500,00 €	7 500,00 €	16 Emprunts et dettes		756 650,57 €	756 650,57 €
21 Immobilisations corporelles		30 000,00 €	30 000,00 €	10 Dotations, réserves	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
23 Immobilisations en cours	7 296,00 €	1 640 000,00 €	1 647 296,00 €	108 Excédent capitalisé	0,00 €	144 428,64 €	144 428,64 €
16 Emprunts et dettes		33 000,00 €	33 000,00 €	27 Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €
27 Autres immobilisations financières			0,00 €	024 Produits de cession		5 000,00 €	5 000,00 €
020 Dépenses imprévues			0,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement		159 843,00 €	159 843,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections		7 000,00 €	7 000,00 €
041 Opérations patrimoniales			0,00 €	041 Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
001 Résultat reporté			0,00 €	001 Résultat reporté		14 672,31 €	14 672,31 €
total	101 775,52 €	1 799 000,00 €	1 900 775,52 €	total	258 000,00 €	1 642 775,52 €	1 900 775,52 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant le projet de budget primitif 2024 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte, au niveau du chapitre, le budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

